



SA LNA Santé
Société anonyme au capital de 19 411 874 euros
Siège social : 7 boulevard Auguste Priou
44120 VERTOU
388 359 531 RCS NANTES

COMMUNIQUE LNA SANTE Assemblée générale du 17 juin 2020

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et de lutte contre sa propagation, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant notamment adaptation des règles de délibération des assemblées générales et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020, le conseil d'administration de LNA Santé a décidé lors de sa séance du 29 avril 2020 de tenir l'assemblée générale mixte du 17 juin 2020 à « huis clos » au 7 boulevard Auguste Priou, 44120 VERTOU, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis de réunion de cette assemblée générale mixte sera publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires) dans les prochains jours et pourra être consulté sur le site internet de la Société.

Compte tenu de la tenue de l'assemblée générale à « huis clos » les actionnaires pourront uniquement participer au vote à distance et préalablement à l'assemblée générale, par correspondance ou par procuration en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

Les modalités de vote par procuration seront adaptées en fonction des dispositions réglementaires qui viennent d'être publiées.

Les formulaires de vote seront envoyés aux actionnaires au nominatif avec la convocation et mis en ligne, dans les délais légaux, sur le site internet de la Société avec la documentation relative à l'assemblée générale www.lna-sante.com (rubrique Finance / Assemblée Générale).

Les actionnaires ont également la faculté de poser des questions par écrit au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 12 juin 2020. Pour ce faire, ces questions peuvent être adressées à l'adresse suivante LNA Santé, 7 boulevard Auguste Priou, 44120 VERTOU, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du conseil d'administration ou par voie électronique à l'adresse suivante : aglna@lna-sante.com.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, la Société fera ses meilleurs efforts pour répondre aux questions écrites des actionnaires adressées postérieurement au 12 juin 2020 et reçues par la Société au plus tard le 15 juin 2020 à 9h00 (heure de Paris). Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

La Société y répondra dans le compte-rendu de son assemblée, lequel sera publié sur son site internet dans la rubrique « Assemblées générales ».

L'assemblée générale du 17 juin 2020 à 16h00 (heure de Paris), sera enregistrée et consultable en différé à l'issue de celle-ci sur le site de la Société dans la rubrique « Assemblées générales ».

Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site de la Société : www.lna-sante.com (rubrique Finance – assemblée générale) qui sera actualisée pour tenir compte des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'assemblée générale.